

Vaccin haemophilus influenzae type b - Grossesse

Date de mise à jour : 26.09.2024

ACT-HIB®

Le vaccin haemophilus influenzae type b est un vaccin inerte (inactivé), c'est-à-dire dépourvu de pouvoir infectant. Il n'y a donc pas lieu de craindre une infection embryo-fœtale par l'haemophilus influenzae de type b lors d'une vaccination en cours de grossesse.

ETAT DES CONNAISSANCES

- Il n'y a pas de donnée publiée chez des femmes enceintes exposées au vaccin haemophilus influenzae type b au 1er ou au 2ème trimestre de la grossesse mais aucun effet malformatif, fœtal ou néonatal, attribuable à ce vaccin, n'a été rapporté à ce jour.
- Les données publiées chez les femmes enceintes exposées au vaccin haemophilus influenzae type b au 3ème trimestre de la grossesse sont nombreuses et aucun effet fœtal ou néonatal, attribuable à ce vaccin, n'est rapporté à ce jour.

EN PRATIQUE

- **Découverte d'une grossesse après vaccination**
 - [Rassurer](#) la patiente quant aux risques embryo-fœtaux du vaccin contre l'haemophilus influenzae type b.
- **Vacciner une femme enceinte**
 - Dans certaines situations spécifiques, lorsqu'une vaccination contre l'haemophilus influenzae type b est indiquée chez l'adulte, cette vaccination est possible quel que soit le terme de la grossesse.

Consulter aussi sur notre site

[Vaccin haemophilus influenzae type b - Allaitement](#)
[Calendrier vaccinal](#)

Seuls quelques noms de spécialités sont mentionnés dans ce site. Cette liste est indicative et n'est pas exhaustive.
